



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 10.3 de l'ordre du jour provisoire

Dix-neuvième session ordinaire

Rome, 17-21 juillet 2023

**ÉLABORATION DU *TROISIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES
RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE DANS LE MONDE***

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1-5
II. Portée et contenu proposés pour le Troisième Rapport.....	6-10
III. Calendrier d'élaboration du Troisième Rapport	11-13
IV. Processus d'élaboration.....	14-19
V. Ressources nécessaires.....	20-22
VI. Indications que la Commission est invitée à donner	23

I. INTRODUCTION

1. En 2007, la FAO publiait pour la première fois *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*¹ (le Premier Rapport). En novembre 2007, à sa 34^e session, la Conférence de la FAO a réservé un accueil favorable à ce rapport, qui était la première évaluation exhaustive de l'état des ressources zoogénétiques au niveau mondial².
2. En avril 2013, à sa 14^e session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a demandé à la FAO d'élaborer le *Deuxième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Deuxième Rapport), en se concentrant sur les changements intervenus depuis l'élaboration du Premier Rapport³. L'Organisation a présenté le projet de deuxième rapport⁴ à la 15^e session ordinaire de la Commission, laquelle a accueilli avec satisfaction le projet, qu'elle a qualifié de document complet, actuel et de grande qualité⁵. Le Deuxième Rapport sous sa forme définitive a été publié en 2015⁶.
3. Le Plan stratégique 2019-2027 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture prévoit actuellement la présentation du *Troisième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Troisième Rapport) à la 20^e session ordinaire de la Commission, en 2025⁷. Cependant, il est proposé de reporter cette présentation à la 21^e session ordinaire de la Commission⁸.
4. Il est proposé que, comme le Deuxième Rapport, le Troisième fournisse des informations actualisées relativement au précédent et serve ainsi de base à un examen et une éventuelle mise à jour du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (le Plan d'action mondial)⁹. L'élaboration du Troisième Rapport contribuera à améliorer les capacités techniques des pays et des parties prenantes participant au processus de communication d'informations piloté par les pays.
5. Le présent document expose le calendrier, la portée, le contenu et le processus proposés aux fins de l'établissement du Troisième Rapport et indique les ressources nécessaires, compte tenu des recommandations formulées par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) à sa 12^e session¹⁰.

¹ FAO. 2008. *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, B. Rischkowsky et D. Pilling (dir. pub.), Rome. <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/943d7f33-a655-4538-9537-35f552ba9db9/>.

² C 2007/REP, paragraphe 147 (résolution 12/2007).

³ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 71.

⁴ CGRFA-15/15/Inf.17.1; CGRFA-15/15/Inf.17.2 ; CGRFA-15/15/Inf.17.3.

⁵ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 38.

⁶ FAO. 2015. *The Second Report on the State of the World's Animal Genetic Resources for Food and Agriculture*. B. D. Scherf et D. Pilling (dir. pub.), Évaluations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. <https://doi.org/10.4060/14787E>.

⁷ CGRFA-17/19/Rapport, *appendice F*.

⁸ CGRFA-19/23/12, *annexe 1*.

⁹ FAO. 2008. *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken*. Rome. <https://www.fao.org/3/a1404f/a1404f.pdf>.

¹⁰ CGRFA-19/23/10.1, paragraphes 19 à 25.

II. PORTÉE ET CONTENU PROPOSÉS POUR LE TROISIÈME RAPPORT

6. Comme les rapports précédents, le Troisième Rapport devra se fonder sur: les rapports des pays, des points focaux régionaux et des réseaux, ainsi que des organisations internationales; les données sur les populations des races nationales transmises par l'intermédiaire du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS); et les contributions des spécialistes internationaux de la gestion des ressources zoogénétiques. Le processus de collecte d'informations aux fins de l'élaboration du Troisième Rapport devra être aussi efficace que possible et réduire au minimum les obligations incombant aux pays en matière de communication de renseignements. Il devra se concentrer sur les changements intervenus depuis l'élaboration du Deuxième Rapport et recenser les lacunes et les besoins qui requièrent une attention particulière, notamment lors de l'examen et de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

7. Le Troisième Rapport inclurait un résumé et une évaluation des données relatives aux populations de races contribuant aux rapports biennaux de la FAO sur l'état et l'évolution des ressources zoogénétiques, exposerait les changements intervenus depuis 2015 en ce qui concerne la capacité des pays à gérer leurs ressources zoogénétiques et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial, et décrirait les connaissances scientifiques importantes qui ont été acquises depuis 2015.

8. Il est proposé de conserver la structure générale des première et deuxième éditions, le Troisième Rapport se concentrant sur les domaines qui requièrent une attention particulière et mettant en relief les questions d'apparition récente. Cette nouvelle orientation requerra des modifications prudentes. Le tableau 1 présente un projet de structure provisoire pour le Troisième Rapport. Dans ce rapport, certains thèmes pourraient, par exemple, être traités dans des parties ou sections différentes de celles où ils étaient abordés dans les rapports précédents. En particulier, les évolutions du secteur de l'élevage en tant que facteurs de changement influant sur la diversité des animaux d'élevage, qui faisaient l'objet d'une partie distincte dans le Deuxième Rapport, pourraient être traitées dans la partie 1 du Troisième Rapport. La présentation de l'état actuel des connaissances, à laquelle est consacrée également une partie entière du Deuxième Rapport, pourrait être intégrée dans la partie 2 du Troisième Rapport afin de compléter l'exposé sur l'état des capacités nationales et ne porter que sur les faits les plus récents, y compris l'édition des gènes et d'autres technologies nouvelles. La participation des femmes, des jeunes, des communautés autochtones et des organisations non gouvernementales (ONG) à la gestion des ressources zoogénétiques doit être mise en lumière, selon qu'il convient, de même que les incidences économiques du Plan d'action mondial signalées par les pays.

TABLEAU 1. Projet de structure provisoire du *Troisième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*

<p>Partie 1. L'état de la diversité des animaux d'élevage</p> <ul style="list-style-type: none"> • État et évolutions des ressources zoogénétiques • Facteurs de changement dans le secteur de l'élevage et incidences sur les ressources zoogénétiques • Conclusion <p>Partie 2. L'état des capacités en matière de gestion des ressources zoogénétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Institutions et parties prenantes • État de la science et de la technologie • Caractérisation, recensement et suivi • Programmes de sélection • Programmes de conservation • Cadres juridiques et directifs • Conclusion <p>Partie 3. Thèmes particuliers relatifs à la gestion des ressources zoogénétiques (provisoire)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité des ressources zoogénétiques face au changement climatique et rôle de la diversité génétique dans l'adaptation et la résilience • Mise en place et déploiement à grande échelle de programmes de sélection dans des environnements difficiles • Mesures génomiques de la variation génétique et avenir du concept de race dans la création de races nouvelles <p>Partie 4. Besoins et difficultés en matière de gestion des ressources zoogénétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation et suivi • Utilisation durable et mise en valeur • Conservation • Politiques, institutions et renforcement des capacités • Conclusion

9. La partie 4 s'appuierait sur d'autres sections et porterait sur les besoins et les difficultés en matière de gestion des ressources zoogénétiques. Le contenu serait organisé en fonction des domaines prioritaires du Plan d'action mondial. Le secrétariat inviterait les membres du Groupe de travail à contribuer à l'élaboration de cette section.

10. Il est proposé que la FAO entreprenne, sous réserve de la disponibilité des ressources extrabudgétaires nécessaires (financières ou en nature), l'élaboration d'études sur des «thèmes particuliers» concernant des questions nouvelles ou d'apparition récente ainsi que des questions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action mondial qui requièrent une attention particulière et immédiate. Ces études seraient semblables aux «études thématiques» menées dans le cadre de l'élaboration des première et deuxième éditions du rapport, mais leurs résultats constitueraient la partie 3 du Troisième Rapport, au lieu de faire l'objet de publications distinctes. Le nombre de thèmes spéciaux dépendrait des ressources extrabudgétaires disponibles (contributions monétaires ou en nature).

III. CALENDRIER DE L'ÉLABORATION DU TROISIÈME RAPPORT

11. Le Plan stratégique 2019-2027 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture prévoit actuellement la présentation du troisième rapport à la 20^e session ordinaire de la Commission, en 2025¹¹. Cependant, la pandémie de covid-19 a entraîné des changements dans le programme des sessions de la Commission, réduisant le temps imparti pour achever le Troisième Rapport. Ainsi, les 18^e et 19^e sessions ordinaires ont été reportées et se tiendront

¹¹ CGRFA-17/19/Rapport, *appendice F*.

après la session de la Conférence de la FAO, qui a lieu tous les deux ans. La 20^e session ordinaire, en revanche, devrait se tenir avant la session de la Conférence, début 2025. Ces ajustements réduisent le temps disponible entre les 19^e et 20^e sessions ordinaires pour l'achèvement du Troisième Rapport.

12. Compte tenu de la tenue rapprochée de ses prochaines sessions, la Commission souhaitera peut-être demander que le Troisième Rapport soit présenté à sa 21^e session ordinaire, plutôt qu'à la 20^e¹². On trouvera à la figure 1 un projet de calendrier provisoire pour l'élaboration du Troisième Rapport, dans l'hypothèse où ce dernier serait présenté à la 21^e session ordinaire de la Commission.

13. Le fait de reporter d'une session la présentation du Troisième Rapport permettrait aux membres de la Commission et à la FAO d'étaler le travail, ce qui laisserait plus de temps pour la communication d'informations par les pays ainsi que pour l'élaboration et l'examen du document. Cela permettrait aussi au Groupe de travail de se pencher sur l'élaboration du Troisième Rapport à ses 13^e et 14^e sessions. Plus particulièrement, le Groupe de travail pourrait examiner, à sa prochaine session, une nouvelle version du rapport intérimaire de synthèse sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (le rapport de synthèse), qui doit être présenté à la 14^e session ordinaire de la Commission, et se pencher sur les principaux résultats et conclusions qu'il conviendra ensuite de mettre en évidence dans le Troisième Rapport. Dans l'hypothèse où les ressources disponibles permettent leur élaboration, il est possible qu'une ou plusieurs des études portant sur des thèmes particuliers relatifs à la gestion des ressources zoogénétiques soient suffisamment abouties avant la prochaine session du Groupe de travail pour y être examinées.

IV. PROCESSUS D'ÉLABORATION

14. Le contenu du Troisième Rapport proviendra de trois types de sources: i) les données du DAD-IS, qui éclaireront la présentation de l'état de la diversité des animaux d'élevage; ii) les rapports des pays, des réseaux régionaux et des organisations internationales, qui fourniront des renseignements sur l'état des capacités de gestion des ressources zoogénétiques; et iii) les experts internationaux, qui contribueront à l'analyse de l'état actuel des connaissances et se pencheront sur les thèmes particuliers. Des informations sur les facteurs de changement, les besoins et les défis seront recueillies auprès des experts internationaux, dans les rapports de pays et par l'intermédiaire d'une collaboration directe avec les membres du Groupe de travail.

15. On tiendra compte, dans l'élaboration du Troisième Rapport, du fait que les exigences concernant la communication d'informations doivent rester raisonnables. La FAO ne demandera pas aux pays de transmettre des données qu'ils lui fournissent, ou lui ont déjà fournies, dans le cadre d'autres processus, notamment par l'intermédiaire du DAD-IS. Il sera demandé aux pays de communiquer une certaine quantité d'informations au moyen d'un questionnaire électronique, ce qui est plus simple que de rédiger un document complet comme cela avait été le cas aux fins de l'élaboration du Premier Rapport. Le questionnaire, tel que reproduit dans le document intitulé *Country report questionnaire supporting the preparation of The Third Report on the State of the World's Animal Genetic Resources for Food and Agriculture*¹³ (Questionnaire par pays pour la transmission d'informations à l'appui de l'élaboration du *Troisième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*), a été établi sur la base du questionnaire ayant servi à l'élaboration du Deuxième Rapport¹⁴. Des questions ont été ajoutées et d'autres ont été modifiées ou supprimées¹⁵. Le questionnaire tient compte des contributions du Groupe de travail et de son Bureau, ainsi que des réponses à une enquête à laquelle ont participé tous les coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques

16. Le Troisième Rapport sera également fondé sur les informations concernant les ressources zoogénétiques et le changement climatique, recueillies au moyen du questionnaire sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le changement climatique, élaboré à la demande de la

¹² CGRFA-19/23/12, *appendice I, annexe 1*.

¹³ CGRFA-19/23/10.3/Inf.1.

¹⁴ <https://www.fao.org/3/i4787e/i4787e01.htm>.

¹⁵ CGRFA-19/23/10.3/Inf.1.

Commission¹⁶. Ce questionnaire figure dans le document intitulé *Climate change and genetic resources for food and agriculture*¹⁷ (Changement climatique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture).

17. Ces sources, et la manière dont elles seront exploitées, permettront à la FAO de gérer, d'analyser et de présenter les données de manière efficace sur le plan des ressources et du temps. Le format électronique du questionnaire permet le téléversement automatique des réponses dans une base de données, ce qui facilite la gestion et l'analyse des données. Les questionnaires précédents étant en grande partie réutilisés, le besoin de renforcer les capacités en matière de communication d'informations sera réduit, car de nombreux pays auront gardé une mémoire institutionnelle des renseignements précédemment transmis. Toutefois, un renforcement des capacités sera proposé. D'un point de vue statistique, les doublons entre les questionnaires se rapportant respectivement au Deuxième Rapport, au Troisième Rapport et au rapport de synthèse permettront de comparer de manière plus fiable les réponses d'un pays entre les différents cycles de communication d'informations et faciliteront ainsi l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial au niveau national.

18. Les coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques et les comités consultatifs nationaux¹⁸ seront chargés de la collecte des données au niveau national et de leur communication à la FAO. Par conséquent, avant le début du processus, l'Organisation invitera les membres de la Commission à confirmer le nom du coordonnateur national ou à en désigner un nouveau. Les pays seront également encouragés à désigner un coordonnateur national suppléant qui prêtera assistance dans le processus. Il faut que les pays consultent et fassent participer à l'établissement de leurs rapports les parties intéressées au niveau national, en particulier les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les ONG, qui jouent un rôle dans la gestion des ressources zoogénétiques. La FAO facilitera le processus en organisant des ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités. Il est proposé d'utiliser le Réseau sur la diversité des animaux domestiques (DAD-Net) pour la communication ordinaire avec les parties prenantes concernant le processus de transmission d'informations, ainsi que pour encourager l'échange de renseignements entre les pays et les régions.

19. Comme le montre la figure 1, le processus qu'il est proposé de suivre pour l'élaboration du rapport donne aux membres de la Commission plusieurs occasions d'examiner les données et informations ainsi que le projet de troisième rapport. Dans un premier temps, un rapport de synthèse, qui servira de base à la section consacrée à l'état des capacités en matière de gestion des ressources zoogénétiques dans la partie 2 du Troisième Rapport, sera présenté à la 13^e session du Groupe de travail et à la 20^e session ordinaire de la Commission. Le processus proposé comprend une étape qui permettra aux pays, immédiatement après la 12^e session ordinaire, de dresser un bilan rapide au sujet du questionnaire qu'ils auront rempli, avant la finalisation du Troisième Rapport. La FAO prévoit de commencer en février 2026 à publier sur son site web un projet d'éléments pour le Troisième Rapport aux fins de leur examen. Enfin, des versions préliminaires du Troisième Rapport au complet seront mises à la disposition du Groupe de travail, à sa 14^e session, aux fins de leur examen, ce qui permettra de présenter une version quasi définitive à la 21^e session ordinaire de la Commission.

¹⁶ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 19.

¹⁷ CGRFA-19/23/3.

¹⁸ FAO. 2012. *Mise en place de cadres institutionnels pour la gestion des ressources zoogénétiques*. FAO: Production et santé animales. Numéro 6. Rome. <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/054fcb55-a353-5127-a4d9-6dfce197e16f/>.

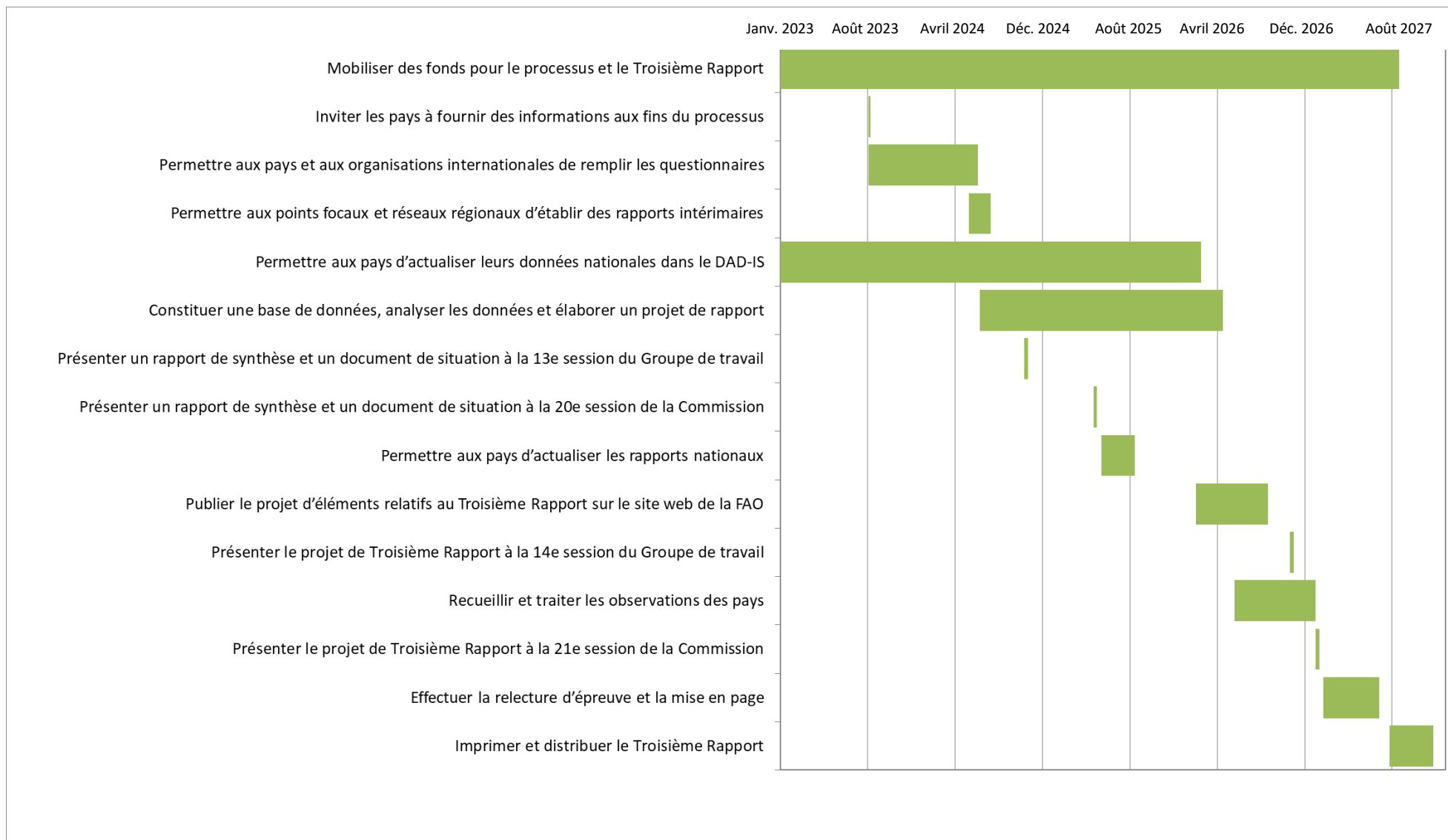


Figure 1. **Projet de calendrier pour l'élaboration du Troisième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde**

V. RESSOURCES NÉCESSAIRES

20. Des ressources financières et humaines suffisantes sont nécessaires à l'élaboration du Troisième Rapport. Il est proposé que les coûts soient partiellement couverts par des fonds provenant du budget du Programme ordinaire de la FAO et des fonds extrabudgétaires, comme indiqué dans le tableau 2. Les principaux domaines à financer sont les suivants:

- désignation d'un coordonnateur qui supervisera le processus, comme il est décrit dans le présent document, et veillera à entretenir une communication régulière, dans les deux sens, avec les coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques et les autres parties prenantes;
- constitution d'une équipe spéciale au sein de la FAO qui contribuera à l'élaboration des questionnaires, au recueil et à l'analyse des données et informations, à la présentation des résultats, à l'élaboration des projets et versions définitives des chapitres du Troisième Rapport, et à la coordination des études portant sur des thèmes particuliers;
- élaboration des études sur des thèmes particuliers.

21. Le Programme ordinaire de la FAO couvrira environ deux tiers des ressources nécessaires, notamment celles relatives au personnel, comme suit: 1 poste de chef (Sous-Division de la production et des ressources génétiques animales) pour une période de 2 mois, 3 postes de spécialiste de la production animale pour une période de 24 mois, et du personnel d'appui pour une période de 7 mois. Une somme de 700 000 USD est nécessaire à la mise en œuvre immédiate du processus d'élaboration, notamment le recrutement de personnel supplémentaire.

22. On trouvera dans le tableau 2 une estimation du coût des tâches nécessaires à l'élaboration et à la publication du Troisième Rapport. Le Gouvernement de l'Allemagne a déjà contribué à la partie du budget qui doit être financée par des ressources extrabudgétaires.

TABLEAU 2. Activités de base et budget proposés pour l'établissement du processus d'élaboration, l'élaboration et la publication du Troisième Rapport – janvier 2023 à décembre 2027¹⁹ (montant en milliers d'USD)

	Programme ordinaire ²⁰	Ressources extrabudgétaires	Total
Mobilisation de fonds et supervision de l'ensemble du	64	0	64
Renforcement des capacités, établissement de rapports et	45	27	72
Analyse des données	55	6	61
Mise à jour des sections concernant l'état de la diversité des	58	31	89
Mise à jour des sections concernant l'état des capacités	58	31	89
Élaboration et publication du projet de troisième rapport	32	52	84
Élaboration du Troisième Rapport pour présentation au	24	13	37
Élaboration du Troisième Rapport pour présentation à la	16	13	29
Publication du Troisième Rapport et de sa version abrégée dans les langues officielles de la FAO	34	0	34
Sortie officielle du Troisième Rapport (stratégie de	36	0	36
Élaboration d'études sur des thèmes particuliers (en fonction des fonds disponibles)	29	76	105
Total	451	249	700

¹⁹ Dans l'hypothèse où la 21^e session ordinaire de la Commission aurait lieu début 2027.

²⁰ Montant estimatif des contributions au titre du Programme ordinaire allouées au processus d'élaboration et à la mise au point du Troisième Rapport, couvrant principalement les traitements du personnel du cadre organique et des services généraux.

VI. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

23. La Commission souhaitera peut-être:

- examiner la structure, le processus, le questionnaire et le calendrier proposés pour l'élaboration du Troisième Rapport, et les réviser selon qu'il conviendra;
- inviter les pays à commencer à recueillir des informations et des données en vue de remplir le questionnaire par pays;
- demander au secrétariat d'inviter les pays, d'ici le 1^{er} septembre 2023, à remplir le questionnaire;
- inviter les pays à retourner leur questionnaire rempli en vue de l'élaboration du Troisième Rapport d'ici le 30 juin 2024;
- demander au secrétariat d'inviter les réseaux régionaux sur les ressources zoogénétiques et les organisations internationales pertinentes à contribuer à l'élaboration du Troisième Rapport;
- recommander que la Commission et la FAO invitent les membres et les organisations internationales pertinentes à appuyer le Plan d'action mondial et à contribuer à sa mise en œuvre, ainsi qu'à communiquer en temps voulu les informations pertinentes nécessaires à l'élaboration du Troisième Rapport;
- recommander que la FAO invite les membres et les mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents à accorder immédiatement le degré de priorité et l'attention qu'il convient à l'attribution effective de ressources prévisibles et convenues pour l'élaboration du Troisième Rapport.